

N° 2026-09-19

Séance du mardi 22 septembre 2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 15 septembre 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Albert BACQUART, Christophe BAZILE, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christine BERTIN, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, Julien BRUNON, David BUISSON, Laurent CARUANA, Naser CHABANE, Martine CHARLES, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Gilbert CHAZAL, Jean-Baptiste CHOSSY, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Jérôme COMBE, Pascal COSTON, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Hervé DE STEFANO, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Sandrine DESSALCES, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Dominique DEVIN, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Philippe ESSERTEL, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Michaël FORGE, Joël FORTUNIER, René FRANÇON, André GACHET, Tess GAGNAGE, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Mickaël GAULT, Flora GAUTIER, Florence GAVARD, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Sofiane GHILAS, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Olivier JOLY, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MEILLIER, Jean-Gérard MERLE, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Frédéric MURAT, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Claudia ROLLE, Patrick ROMESTAING, Patrice ROMEUF, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Gilles SOLEILLANT, Geneviève SORLIN, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Laurent THEOLEYRE, Jean-Paul TISSOT, Luc VERICEL, Gérard VERNET, Eric VIOLLET

Absents remplacés : Hervé BEAL par Sandrine DESSALCES, Jean-Marc DUMAS par Joël FORTUNIER, Patrick FARISSIER par Geneviève SORLIN, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Madeleine SOLEILLANT par Gilles SOLEILLANT, Séverine TARIT par Jérôme COMBE, Elodie THEVENET par Pascal ROCHE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-20260922_CC_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Publication : 05/10/2026



Pouvoirs : Muriel COUTURIER pouvoir à Ghyslaine POYET, Serge GOMET pouvoir à Hervé DE STEFANO, Grégoire GRANGER pouvoir à Tom RIEU, Marie-Gabrielle PFISTER pouvoir à David BUISSON, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTONNIER, Annabel TURNEL pouvoir à Catherine DOUBLET

Absents : Yves DUPORT

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	126
Nombre de membres présents :	118
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	125

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1, et ses articles L.332-24 à L. 332- 26,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu le tableau des effectifs,

TEOMI : Équipe terrain déchets

L'expertise en interne de la mise en place de la TEOMi a permis d'envisager l'internalisation de missions effectuées par des prestataires, ainsi que l'anticipation de nouvelles activités induites. Aussi, depuis avril 2026, une équipe terrain déchets s'est progressivement mise en place de manière expérimentale pour assurer la gestion « terrain » de la TEOMI. Cette organisation ayant été évaluée positivement (réactivité, gestion des coûts maîtrisée...), il est proposé de pérenniser cette situation en créant les postes suivants :

544	chef.fe d'équipe terrain déchets	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
545	agent.e administratif.ve équipe terrain déchets	C	Adjoint administratif/adjoint administratif principal 2e classe/adjoint administratif principal 1ère classe
546	agent.e de gestion du compostage	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal

547	agent.e de gestion du compostage	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
548	agent.e d'exploitation maintenance	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
549	agent.e d'exploitation maintenance	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal

Ces postes seraient créés avec une effectivité à partir du 1^{er} janvier 2027.

En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ces postes.

Modification des temps de travail des agents d'accueil et d'entretien piscine Aqualude

Les exigences nettoyage des établissements aquatiques se rapprochent d'un niveau sanitaire proche des standards hospitaliers. Dans ce contexte, la maîtrise de l'organisation du nettoyage constitue un enjeu important pour la collectivité, tant sur le plan sanitaire que sur le plan juridique et organisationnel.

Sur la piscine Aqualude les missions de nettoyage sont jusqu'alors assurées quotidiennement par une société spécialisée qui intervient exclusivement avant l'ouverture, sans présence en journée, et par les agents de Loire Forez qui sont là en journée (4.4 ETP).

Avec la réouverture de la piscine du Petit Bois en décembre dernier, une nouvelle organisation reposant sur l'internalisation des missions quotidiennes d'entretien des locaux a été mise en place pour améliorer la qualité des prestations, la réactivité des équipes et la maîtrise des conditions d'exploitation. Dans la suite, la même organisation est déployée sur la piscine Aqualude, pour harmoniser les pratiques entre les équipements aquatiques. La mise en œuvre de cette organisation entraîne les modifications de la quotité de travail de 3 postes :

- Poste 533 : passage de 0.5 à 0.8 ETP
- Poste 532 : passage de 0.5 à 0.6 ETP
- Poste 252 : passage de 0.6 à 0.8 ETP

Le Comité social territorial a émis un avis favorable à ces modifications le 23 juin 2026.

Contrat de projet LEADER (poste N°550)

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre et au pilotage du programme LEADER Loire, signée par les 12 EPCI et le PNR du Pilat, prévoyait la mobilisation de moyens humains dédiés (3.5 ETP), dont la mise à disposition par Roannais Agglomération d'un équivalent temps plein pour assurer l'animation et la gestion du programme sur son territoire. Depuis fin 2025, cette mobilisation n'est plus assurée qu'à hauteur de 0,3 ETP, créant un écart significatif avec l'engagement initial.

Cette situation fait suite au départ, à l'automne 2025, de l'agent de Roannais agglomération en charge de l'animation et de la gestion du programme. Son remplacement partiel a engendré des difficultés dans l'accompagnement des porteurs de projets, l'instruction des dossiers et le suivi de la programmation.

Alors que le programme LEADER entre dans une phase déterminante, avec une échéance de programmation fixée à l'automne 2027, il est essentiel de renforcer les capacités d'animation afin d'accélérer la mise en œuvre des projets et de garantir la pleine consommation des crédits alloués au territoire. Le retour à un effectif global de 3,5 ETP est ainsi nécessaire au bon fonctionnement du GAL Loire.

Afin de répondre à cet enjeu, les partenaires ont convenu de modifier certaines dispositions de la convention de partenariat et de confier à Loire Forez agglomération le recrutement d'un agent dédié pour intervenir sur le secteur de Roannais Agglomération. Il est proposé de créer à cet effet un contrat de projet d'une durée de 24 mois. Il s'agit d'un poste de chargé de mission catégorie A au grade d'attaché territorial.

Ce poste assurera les missions suivantes :

- Accompagnement des porteurs de projets
- Instruction et suivi des dossiers de financement
- Animation et gouvernance du programme LEADER
- Suivi, évaluation et reporting du programme
- Communication et valorisation du programme

Le contrat de projet prendra fin à l'achèvement de la programmation du programme LEADER Loire portée par Loire Forez agglomération, lorsque l'ensemble des missions confiées auront été réalisées, notamment la réalisation des opérations de contrôle et de paiement, ainsi que la production du bilan final et des éléments de clôture demandés par les autorités de gestion du programme européen.

Coordonnateur ADS (poste n°68)

Le poste de coordonnateur ADS est actuellement ouvert en catégorie A. Néanmoins, dans la perspective du départ à la retraite de l'agent en poste, il est opportun de positionner le poste en catégorie B qui est le grade cible. Pour assurer la continuité, il est proposé de créer un poste de catégorie B dans les grades suivants :

- Rédacteur, rédacteur principal 2e classe, rédacteur principal 1ère classe
- Technicien, technicien principal 2e classe, technicien principal 1ère classe

La procédure de recrutement est lancée et il est proposé, en cas de vacance de poste et en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste et de fixer la rémunération à l'échelon 4 de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il est envisagé de supprimer le poste de catégorie A lors d'un prochain conseil communautaire. Cette suppression nécessitera la consultation et l'avis du CST.

Avancements de grade et promotion interne :

Promotion interne : suppression des postes avant création de nouveaux postes au grade supérieur

Dans le cadre de la promotion interne, des modifications du tableau des effectifs sont nécessaires pour pouvoir nommer les agents sur les postes.

Les postes à supprimer sont les suivants :

Numéro	Intitulé	Catégorie
152	Assistant.e de direction environnement	C
344	Chef équipe patrimoine	C
90	Chargé (e) de projets coordonnateur SET	B
144	Responsable du service facturation eau assainissement	B
131	Technicien gestion patrimoniale stations d'épuration	C
257	Cheffe d'équipe Agent d'accueil et d'entretien	C

Le Comité social territorial a émis un avis favorable à la suppression des postes le 23 juin 2026.

Ensuite, pour pouvoir nommer les agents sur leurs nouveaux grades, il est proposé de créer les postes suivants :

Numéro	Intitulé	Catégorie	Grades de création
152	Assistant.e de direction environnement	B	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^e classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe
344	Chef équipe patrimoine	C	Agent de maitrise, agent de maitrise principal
90	Chargé (e) de projets coordonnateur SET	A	Ingénieur, ingénieur principal
144	Responsable du service facturation eau assainissement	A	Attaché, attaché principal
131	Technicien gestion patrimoniale stations d'épuration	B	Technicien, Technicien principal 2 ^e classe, Technicien principal 1 ^{ère} classe,
257	Cheffe d'équipe Agent d'accueil et d'entretien	C	Agent de maitrise, agent de maitrise principal

Avancements de grade : adaptation du tableau des effectifs

Il est nécessaire d'adapter les grades ouverts pour les postes suivants, sans incidences sur la catégorie :

Numéro	Intitulé	Catégorie	Grades ouverts
295	Responsable du label PAH	A	Attaché, attaché principal
522	Gestionnaire relais petite enfance Saint Marcellin en Forez	A	Educateur jeunes enfants/éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle/assistant socio-éducatif/Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
481	Agent d'exploitation eau potable	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
479	Chef d'équipe eau potable travaux	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
478	Chef d'équipe eau potable travaux	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal

Tableau des effectifs : apport de précisions sur les grades ouverts :

Afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs et de préciser des délibérations antérieures, il convient de préciser les grades ouverts au recrutement pour les postes suivants :

136	Contrôleur de maintenance assainissement	C	Adjoint technique/adjoint technique principal 2e classe/adjoint technique principal 1ère classe/agent de maîtrise/agent de maîtrise principal
274	Responsable formation et service Secrétariat général de mairie	A	Attaché/Attaché principal
71	Instructeur ADS	B	Rédacteur, rédacteur principal 2e classe, rédacteur principal 1ère classe, Technicien, Technicien principal 2e classe, Technicien principal 1ère classe,

Modifications d'indices de rémunération et autorisation de recrutement d'agents contractuels :

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat et afin de mettre en cohérence les grades et l'expérience, il est proposé de modifier les échelons de rémunération pour les contrats suivants :

N° de poste	Fonction	Catégorie	Échelon	Grades
299	Responsable du réseau France Service	A	8	Attaché
77	Gestionnaire ADS	B	12	Rédacteur

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des suppressions et créations de poste présentées,
- approuver l'ensemble des autres modifications présentées,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré par 122 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- approuve l'ensemble des suppressions et créations de poste présentées,
- approuve l'ensemble des autres modifications présentées,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22 septembre 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 02/10/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de la mobilité
Eric LARDON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'EL', with a horizontal line underneath.

Signé électroniquement le 28/09/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CB', with a horizontal line underneath.